

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
1 22 08

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. GÉRARD GAZAY**

OBJET : Soutien à l'investissement des entreprises agroalimentaires.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La filière agroalimentaire (entreprises exerçant une activité de commercialisation et de transformation des produits agricoles ou agroalimentaires) est particulièrement présente dans le département et constitue l'un des axes majeurs de développement pour le territoire.

Parallèlement, l'article L3232-1-2 du code général des collectivités territoriales dispose que les *« Départements peuvent par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs au sens des articles L. 551-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche »*.

Sur la base de ces éléments, une convention a été signée entre la Région et le Département en matière de politique agricole. Le dispositif spécifique d'aide aux entreprises de cette filière a été maintenu, afin de les accompagner dans une phase cruciale de leur développement.

Les interventions portent spécifiquement sur l'aide aux investissements matériels, notamment les travaux d'aménagement, l'acquisition et l'installation de matériel de production.

Ces opérations doivent avoir un effet direct sur la création et le maintien de l'emploi et participer au développement local.

Les investissements éligibles concernent les travaux d'aménagement, l'acquisition et l'installation de matériel de production, dans le cadre de projets pluriannuels de développement des entreprises.

Les taux d'aides sont définis par la Région, conformément aux règlements européens relatifs aux aides aux entreprises, sachant que les dépenses subventionnables sont plafonnées à 1 M€HT.

Le taux de base est ainsi de 10 % du montant des investissements réalisés par l'entreprise, mais peut être majoré à 15 % selon certains critères (implantations et créations d'entreprises, créations d'emplois, soutien à certaines filières, productions bio...) et à 25 % pour les entreprises relevant de la filière pêche.

Sur cette base, la subvention du Département intervient en abondement de l'aide accordée par la Région, en respectant les taux appliqués par cette dernière.

Pour ce premier rapport concernant l'année 2020, quatre dossiers sont présentés au vote de la Commission permanente.

Bien implantées sur le territoire du Département des Bouches-du-Rhône, ils représentent 50 emplois et prévoient d'en créer une quinzaine dans les 3 années à venir.

Le montant total des investissements prévus par ces entreprises s'élève à 2 462 606 €

Il est proposé d'accorder des subventions en abondement de l'aide régionale, pour un montant global de 371 173 €

Le tableau présentant de façon détaillée les structures, leur projet d'investissement ainsi que le montant de subvention proposé, est annexé et fait partie intégrante du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

Soutien à l'investissement des entreprises agroalimentaires

Entreprise	Présentation	Projet investissement	Montant investissements	Subvention
<p>THALASSINA Lot 1, Mas de déroquage They Saint Antoine 13230 Port Saint Louis du Rhône</p> <p>Président : monsieur William POLIAS Sas au capital de 7 622 €, créée le 10/07/2000 Chiffre d'affaires 2018 : 1,65 M€ Immatriculée au RCS de Tarascon : 432 065 266</p> <p>La société compte 10 salariés</p>	<p>THALASSINA traite, conditionne et expédie des produits de la mer, La société traite principalement la production locale (moule de Carreau) mais également des produits issus d'autres zones géographiques pour maintenir son activité. Le conditionnement est varié (sous vide et en sacs de différentes tailles). La commercialisation s'effectue dans les grandes et moyennes surfaces (35% du chiffre d'affaires) et auprès de mareyeurs (60% du CA).</p> <p>1 création d'emploi est prévue</p>	<p>Pour la modernisation de son atelier, THALASSINA souhaite mettre en place un programme important d'investissements portant sur du matériel (operculeuse, tapis, basculeur, brosseuses...) et sur l'aménagement des locaux.</p>	<p align="center">517 838 €</p>	<p align="center">129 459 €</p>
<p>TONFONI Zac du Pont, 1095 Avenue des Vergers 13750 Plan d'Orgon</p> <p>Président : monsieur Patrick CLUCHIER Sas au capital de 500 000 €, créée le 9/09/1966 Chiffre d'affaires 2018 : 7,76 M€ Immatriculée au RCS de Tarascon : 736 680 208</p> <p>La société compte 20 salariés</p>	<p>TONFONI conditionne et expédie des fruits et légumes (salades, courges, melons, fraises, raisins...) fournis par 70 producteurs locaux. La commercialisation s'effectue principalement en France dans la grande distribution(50% du chiffre d'affaires) et auprès de grossistes (18% du CA). Un tiers du chiffre d'affaires est réalisé à l'export. TONFONI souhaite se développer dans une démarche qualitative et augmenter la proportion de produits sous signe officiel de qualité et d'origine (melon IGP, produits issus de l'agriculture biologique).</p> <p>3 créations d'emplois sont prévues</p>	<p>Le projet d'investissement portera sur plusieurs postes. Les sols seront rénovés (dallage et résine), de nouvelles installations frigorifiques permettront d'améliorer les capacités de stockage et du nouveau matériel de conditionnement permettra de répondre aux attentes du marché.</p>	<p align="center">566 151 €</p>	<p align="center">84 922 €</p>
<p>ALFAGEL MIN des Arnavaux 13014 Marseille</p> <p>Gérant : monsieur Fabrice JAUBERT Sarl au capital de 60 000 €, créée le 21/12/2004 Chiffre d'affaires 2018 : 3,24 M€ Immatriculée au RCS de Marseille : 479 983 538</p> <p>La société compte 14 salariés</p>	<p>ALFAGEL fabrique des glaces en bac (45% du chiffre d'affaires) et des bâtonnets glacés à base de sirop (34% du CA) ou de fruits (23% du CA). La commercialisation est à 80% dans les grandes et moyennes surfaces et pour 20% dans les cafés hôtels restaurant. La fabrication des bâtonnets est externalisée à partir de matières premières fournies par ALFAGEL. La société souhaite poursuivre son développement en internalisant la production. Elle a prévu de créer un nouveau site de production à Trets.</p>	<p>L'investissement concerne la création d'un nouveau site de production et présente divers aspects : équipements frigorifiques, quais, travaux électriques, chaudières, sols, machines à bâtonnets, emballeuses ainsi que divers petits matériels et des logiciels liés à la traçabilité.</p>	<p align="center">1 000 000 €</p>	<p align="center">100 000 €</p>

		13 créations d'emplois sont prévues			
Entreprise	Présentation	Projet investissement	Montant investissements	Subvention	
<p>Association PAIN ET PARTAGE Site Vitagliano 5 Rue Antoine Pons 13004 Marseille</p> <p>Président : monsieur Jacques ARZANO Association créée le 22/04/2013 Chiffre d'affaires 2018 : 0,79 M€ Immatriculée au RCS de Marseille : 405 383 761 La société compte 6 salariés</p>	<p>PAIN ET PARTAGE produit du pain bio et local (petits pains, baguettes et pains spéciaux) à destination de la restauration collective (crèches, lycées, collèges, universités, hôpitaux, cliniques, entreprises).</p> <p>L'association agit dans le cadre d'un conventionnement Ateliers et Chantiers d'Insertion et emploi à ce titre 24 personnes.</p>	<p>PAIN ET PARTAGE crée un nouvel atelier de production dans le 15^e arrondissement à Marseille.</p> <p>Les investissements sont variés et comportent des études préalables, l'aménagement du local (électricité, sols, climatisation), l'installation d'une mezzanine et l'achat de matériel de production (chambres de fermentation, fours, pétrins).</p>	378 617 €	56 792 €	

